



JOURNAL D'INFORMATION SYNDICALE DES STAGIAIRES ET ELEVES DE L'ENC



SOMMAIRE

- HMI Informaticiens
- Elections ENC
- Compte rendu du GT Informatique du 23/11/09
- 1ères Affectations

MERCI

HMI SPECIALE "INFORMATIQUE"

(Heure Mensuelle d'Information Syndicale)

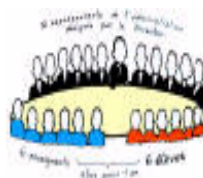
- CSP
- IEA
- PSE

MERCREDI 16
DECEMBRE

De 13h45 à 14h45
(Avec suspension des cours)

En la présence de Jean-
Luc HAMEL et Alexis
COMPAGNE
De SI-2A

A toutes et à tous les stagiaires qui ont voté le 5 novembre dernier pour les élections au Conseil d'établissement. La forte participation (95,49%) montre l'intérêt que vous portez à votre scolarité. Un merci **ENC**ore plus chaleureux à celles et ceux qui ont fait confiance au SNUI qui obtient 2 sièges sur 4 avec 54,47% des suffrages. Les élus du SNUI mettront tout en œuvre pour représenter au mieux vos intérêts et préoccupations.



Les élus

Charles PIGNAN IEA (T)
Frédéric PHILIPPE CSP (T)

Sébastien CHRISTOPHE PSE (S)
François MALMY IEC (S)



COMPTE RENDU DU GT INFORMATIQUE DU 23 NOVEMBRE 2009

Le 23 novembre s'est tenu le troisième groupe de travail sur l'informatique à la DGFIP. Comme pour les précédents, et malgré les demandes répétées de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, l'ordre du jour fixé par l'administration proposait d'examiner 9 fiches de travail, dont un rapport d'audit de 141 pages, sur des sujets aussi lourds et primordiaux que la mise en place des Directions Locales Informatiques, l'avenir de l'assistance ou celle de l'éditique. Le tout en l'espace d'une demi-journée ! Autant dire qu'il était impossible d'aller au fond de chacun des sujets évoqués, d'autant plus que la DG n'a encore une fois pas fourni toutes les informations nécessaires. Dans sa déclaration liminaire, l'Union a dénoncé ce dialogue social en trompe l'œil en exigeant la convocation rapide d'un autre GT, sur une journée, afin de pouvoir y aborder pleinement tous les sujets laissés de côté ou incomplètement traités faute de temps lors des précédentes réunions.

Venons-en aux sujets pour lesquels nous sommes réunis aujourd'hui et qui revêtent sans conteste, une importance primordiale pour les personnels de la sphère informatique. Il s'agit en effet, ni plus ni moins, sur l'espace d'une demi-journée, et sur la base de documents et d'informations que nous jugeons globalement insuffisants, de décider de l'avenir des structures et de l'organisation des services informatiques de la DGFIP. Nous sommes, c'est un euphémisme, agacés de la tournure prise, en la forme et au fond, de nos rencontres régulières dans cette configuration. En effet, malgré nos remarques répétées sur le volume trop important des sujets inscrits à l'ordre du jour de nos réunions qui ne permet pas, dans le temps imparti au GT ½ journée en général (c'était le cas en juillet) de traiter complètement l'intégralité des fiches soumises à notre examen, vous persistez dans des ordres du jour pléthorique, avec en plus des sujets « lourds » qui mériteraient quasiment, pour chacun d'eux, une demi-journée.

D'où une interrogation sur le statut de ces GT ? S'agit-il simplement pour vous d'inscrire un bâtonnet statistique dans la colonne dialogue social après nous avoir présenté vos réflexions et /ou vos orientations ? Quelles sont les marges d'évolutions sur ce qui constituent pour le coup aujourd'hui, plus que des propositions soumises à débat, de véritables orientations organisationnelles ? Pourquoi continuez-vous obstinément à ne pas donner suite à nos demandes d'informations complémentaires et à nos propositions concernant la manière d'aborder nos échanges, alors même que vous y aviez acquiescé ?



L'administration s'est bien entendu défendue de vouloir nous épuiser dans des rencontres marathon d'où rien ne débouche. Elle s'est réfugiée derrière la volonté de transparence qui la pousse à mettre tous les sujets sur la table, même de manière incomplète. Transparence qui trouve vite ses limites quand les organisations syndicales essuient le refus de se voir communiquer les conclusions des groupes de travail administratifs qui se tiennent sur les sujets d'actualité.

Nous n'avons pas à l'évidence la même définition du mot transparence !

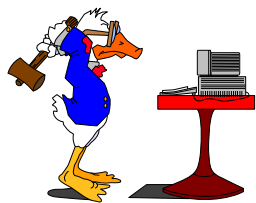
Concernant les DLI, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a une nouvelle fois réclamé que l'administration fournisse la cartographie de leurs implantations, considérant qu'en l'absence de cet élément, il était impossible d'avoir une véritable discussion sur l'avenir des structures de l'informatique de la DGFIP, pas plus que sur celui de l'assistance et de son organisation. L'Union est une nouvelle fois intervenue pour obtenir qu'un Schéma Directeur de l'Informatique (SDI) soit établi et débattu.

L'administration nous a renvoyé au DOS pour ce qui concerne le SDI (on voit pas bien le rapport), et affirmé ne pas avoir encore finalisé la manière dont seraient implantées les futures DLI. Nous ne pouvons que douter de cette dernière affirmation, dans la mesure où des groupes de travail administratifs se sont tenus et leurs conclusions rendues. Pour l'Union, l'administration cache encore son jeu, ce qui augure mal de l'avenir.

Au rayon des informations manquantes sur cette première fiche figure le bilan du pilotage des DIT mis en place de manière transitoire et la « géographie » des DLI. Il y a une grande différence entre 5 ou 10 DLI et 34 ou 36 DLI. L'examen de la fiche et des missions qui incomberaient à la DLI montre le peu de valeur ajoutée que constitue leur mise en place, notamment du point de vue du pilotage opérationnel dont la plus grande partie incombe à SI.

Les échanges sur cette première fiche ont surtout tourné autour de la manière dont devrait s'organiser le dialogue social dans les futures DLI et l'Union a dénoncé un retour en arrière de plus de 10 ans, l'administration déployant en effet un dispositif qui ressemble à s'y méprendre à celui qui prévalait à l'exDGI avant la mise en place des CSI, dispositif auquel elle a elle-même mis fin, déclenchant ainsi un mouvement de grève dans les centres informatiques de la DGI.

La DG envisage une expérimentation «allégée» d'un ou deux DLI pour le second semestre 2010 sans attendre la mise en place des règles de gestion et l'organisation du dialogue social



La création des DLI, doit, nous dites-vous, incarner la fusion dans le domaine informatique. Il s'agit pour nous plus d'une réincarnation, celle de l'organisation qui prévalait (à la DGI) avant 2000 et qui ne donnait satisfaction à personne. Pour nous, ce qui aurait dû incarner la fusion en matière informatique tient moins aux aspects structurels qu'aux aspects des outils et des missions. Cela tient en deux phrases, une informatique et des outils communs et un schéma directeur informatique. Il est certain que c'est moins rock and roll pour le Ministre et pour le DG d'annoncer à la presse que les agents de la DGFIP disposent d'outils de travail communs et d'un SDI que d'égrainer le nombre de SIP et de DLU qu'ils ont mis en place (Thunderbird ?).

Pour l'Union, il est exclu d'accepter la mise en place de conseils d'établissement et de voir le dialogue social se déliter. L'administration, interrogée sur la manière dont elle entendait gérer les personnels qui seraient touchés par des transferts de missions ou des suppressions d'emplois, a été incapable de répondre précisément ! Elle s'est engagée à nous fournir, pour début janvier et dans le cadre d'un nouveau GT, les informations sur les implantations futures des DLI en indiquant que le modèle utilisé était celui des actuelles DIRCOFI. Bonjour les dégâts !

Le point deux de l'ordre du jour devait nous conduire à examiner le contenu d'un rapport d'audit très complet sur l'assistance et sur les pistes possibles de sa future organisation.

Rien de surprenant si nous n'avons pas pu nous y consacrer pleinement, même si le contenu de ce rapport nous a servi à argumenter autour de la fiche concernant l'assistance. La dite fiche manquait d'ailleurs comme celle sur les DLI d'un contenu suffisant pour permettre d'y voir plus clair. D'autant que le sujet des DLI et celui de l'assistance sont intimement liés. Dans sa présentation, l'administration n'abordait que le sujet du rattachement (hiérarchique et fonctionnel) des futures cellules d'assistance de proximité, oubliant au passage une grande partie des acteurs (EID et CMIBR, CI et GSM, CTR etc...).

Une expérimentation de rattachement des futures cellules d'assistance pourrait être menée dans une région à partir de septembre 2010, là aussi sans avoir tenu compte de l'ensemble de la chaîne de l'assistance.

Sur l'assistance téléphonique, la seule information ne concernait que le numéro d'appel unique, déjà évoqué lors des précédents GT et sans que l'on sache où il se situerait (SAU AD ?). Impossible encore une fois d'avoir une vision globale de la chaîne d'assistance comme nous le demandons depuis des mois, du positionnement de ses acteurs, du rôle et de la place des différents rouages.

Seules affirmations :

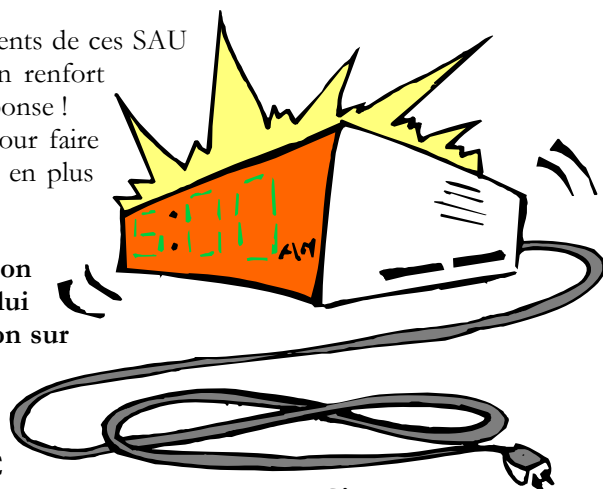
Tous les agents qui aujourd'hui participent de la mission d'assistance de proximité y participeront (s'ils le souhaitent) dans la future organisation.

Les emplois de CMI seront inscrits au tableau support des mutations (sur le comment, l'administration est restée très évasive) et reconnus, pour ceux qui sont qualifiés, comme emplois informatiques. Ces deux revendications que l'Union porte, la première depuis l'annonce de la fusion, la seconde depuis de nombreuses années, semblent bien sur le point d'être obtenues. Nous y serons particulièrement attentifs.

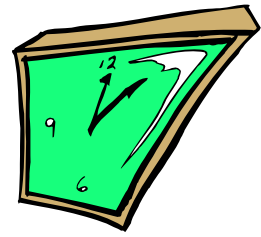
Pour les SAU, la DG n'envisagerait plus de procéder à leur scission. Les agents de ces SAU auraient pour mission principale l'assistance téléphonique et viendraient en renfort ponctuellement aux équipes d'assistance de proximité. Comment ? Pas de réponse ! Le flou persiste encore et toujours alors que l'assistance doit s'organiser pour faire face aux demandes des utilisateurs, de plus en plus nombreuses et de plus en plus complexes compte tenu des opérations de fusion.

Le reste de la réunion a porté sur des sujets d'harmonisation indemnitaire, l'Union revendiquant que son montant soit calé sur celui de l'ACF des personnels administratifs des CSI et des directions et non sur celui des administratifs des services de « base ». Sur ce sujet, sans fermer la porte, la DG a réservé sa réponse.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a ensuite bataillé pour arracher l'harmonisation indemnitaire des informaticiens aux cadres C des CSI qui en étaient jusqu'alors exclus alors qu'ils détiennent une qualification informatique. C'est sans doute la seule vraie bonne nouvelle de cet après-midi de débats qui nous ont conduit jusqu'à 20H20, fins des travaux. Prochain groupe de travail en janvier 2010.



DATES DE CAP



CAP Chargées d'examiner la situation des stagiaires qui n'ont pas réussi leur scolarité (moyenne <10/20)

N'attendez pas d'être en difficulté pour en parler : à votre syndicat, à vos profs, à l'administration. Des solutions existent. Si vous êtes finalement en situation de ne pas être titularisable, n'hésitez pas à nous contacter, pour être accompagné dans vos démarches.

- Examen de la situation des **TG Stagiaires** promotion 2008-2009 :
Consultation le 22/03 et 23/03 (matin). CAP le 23/03 (AM)
- Examen de la situation des **Contrôleurs Stagiaires (Impôts et Programmeurs)** promotion 2009-2010 :
Consultation le 28/06 (AM) le 29/06 et le 30/06 (matin). CAP le 30/06 (AM) et 1/07 (matin)
- Titularisation des **Inspecteurs Elèves** de la promotion 2009- 2010 :
Consultation le 7/07 et le 8/07 (matin). CAP le 12/07 (AM) et le 13/07 (matin)



PREMIERES AFFECTATIONS

TECHNICIENS GEOMETRES STAGIAIRES :

L'ouverture de l'application AGORA aux stagiaires interviendra aux alentours de mi janvier (date à préciser)

Délai de dépôt des demandes aux alentours de mi février

Projet d'affectation : 25/03, CAP le 31/03.

Résultats définitifs : 01/04

INSPECTEURS ELEVES :

Concerne les divisions Impôts, cadastre, informatique et PSE.

Les demandes s'établiront cette année sur AGORA (ouverture de l'application aux stagiaires vers le 15 février)

Délai de dépôt des demandes : 26 mars

Projet de mouvement : sortie le 30/06 (M). Consultation le 30/06 (AM) ,1/07 et 2/07 (M). CAP le 5 (AM) et 6 (M)/07. Résultats définitifs le 9/07.



Concerne les divisions impôts et CSP.

L'ouverture de l'application AGORA aux stagiaires interviendra aux alentours de mi janvier

(date à préciser)

Délai de dépôt des demandes aux alentours de mi février

Projet de mouvement : sortie le 2/07. CAP le 7/7 (AM). Résultats définitifs le 9/07.

CONTRÔLEURS STAGIAIRES :

***DES PERMANENCES DU SNUI SERONT ORGANISEES LE MOMENT VENU
DANS LES ECOLES POUR VOUS AIDER DANS LA REDACTION DE VOS
DEMANDES***